



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION visioconférence

21 mars 2020

Le Secrétariat général

Diffusion : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 18 avril 2020.

Membres du Conseil d'administration : David Angelats, Christian Barthel, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Valérie Contoz, Magali Godin, Nathalie Huet, Julien Laffay, Catherine Levasseur, François Machavoine, Jean-Michel Richard, Jean-Marc Serfaty, Thierry Stempfel, Bach-Lien Tran

Excusés : Stéphane Corvée, Aude le Gallou, Julien Delmas (responsable du CPL)

Invités : Paul-André Tramier (Président d'honneur)

Assistent : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DC), Emilie Coconnier (RA), Philippe Limouzin (DTN)

En application des directives gouvernementales liées à la crise sanitaire, la tenue en présentiel du Conseil d'administration, initialement programmé les 21 et 22 mars, a été annulée. Le Conseil d'administration s'est réuni en visioconférence le 21 mars à 11h et son ordre du jour s'est limité aux points soumis au vote relatifs à la déclinaison du projet sportif fédéral, dans le cadre défini par l'Agence nationale du Sport (ANS).

1. Points soumis au vote du Conseil d'administration

1.1 Secteur Administratif

1.1.1 ANS : note de cadrage et composition de la cellule fédérale

En préambule, Emilie Coconnier communique aux membres du Conseil d'administration les éléments financiers de la campagne 2020, transmis dans un courrier officiel de l'ANS au Président, daté du 04 mars 2020 :

- Enveloppe de base : 988 430€ dont 79 330€ pour les territoires ultramarins,
- Enveloppe complémentaire réservée aux clubs : 61 060€.

L'enveloppe de base est reconduite par rapport à l'année dernière, la seule différence est que la Nouvelle-Calédonie ne sera pas gérée par la fédération en 2020.

S'ajoute le versement de l'aide complémentaire pour la gestion de la campagne de l'ordre de 20K €.

Compte tenu de ces éléments, le montant global de l'enveloppe FFBaD s'élève pour 2020 à 1 069 490€.

Emilie Coconnier précise que les structures souhaitant déposer un dossier de demande de subvention disposeront :

- De la note de cadrage,
- Du tutoriel pour le dépôt d'une demande, en cours de finalisation par le comité de pilotage ANS.

S'ajoute à ces deux outils fédéraux, le manuel utilisateur Le Compte Asso, correspondant à la plateforme en ligne utilisée pour le dépôt des dossiers.

Elle précise que la réception de la note de service opérationnelle de l'ANS début mars a entraîné l'ajout des mentions administratives dans le projet de note de cadrage de la fédération, d'où l'envoi tardif aux membres du CA d'un nouveau document qu'elle propose de parcourir.

Sont mentionnées les deux injonctions de l'ANS visant à :

- Tendre vers 50% de l'enveloppe à attribuer aux clubs d'ici à 2024,
- Reconduire les sommes par territoire ultramarin.

Au titre des modalités pratiques, les règles relatives au dépôt d'un seul dossier par structure et à la limitation des actions selon le type de structure restent identiques à l'année dernière.

En termes d'accompagnement, les référents ANS identifiés au niveau des ligues et les CTN territoriaux seront les premiers interlocuteurs des structures de leur territoire pour les renseigner sur la campagne et les aider à formaliser les dossiers.

La fédération sera en soutien des référents.

Un changement intervient cette année concernant l'avis du territoire sur les dossiers. En effet, un seul avis régional par dossier sera remonté à la fédération. La ligue sera chargée d'organiser la consultation selon les particularités de son territoire. Par ailleurs, le CTN territorial interviendra en accompagnement et transmettra à la fédération une note explicitant le processus de consultation.

Comme l'année passée, un pool d'évaluateurs aura la charge de l'évaluation des dossiers et soumettra ses préconisations à la cellule fédérale chargée de les valider.

Suite aux vérifications de l'ANS, la fédération enverra aux structures, courant juillet, une pré-notification des attributions, dans l'attente des notifications officielles par l'Agence.

Les états de paiement seront gérés cette année par la fédération, ce qui représente une charge de travail conséquente. Sous réserve de modification par l'ANS, la fédération fera en sorte que les structures puissent disposer des sommes pour la rentrée 2020.

En matière d'éligibilité des actions :

- Chaque action devra obligatoirement démarrer durant l'année civile 2020 et se terminer avant le 31 mars 2020 ;
- La demande de subvention ne devra pas dépasser 50% du budget de l'action et le budget de l'action devra être équilibré.

Les actions têtes de réseau des ligues et comités pourront uniquement couvrir les clubs dans l'incapacité de déposer une demande de subvention en leur nom.

Les actions éligibles se répartissent selon les 3 objectifs opérationnels définis par l'ANS (A- Développement de la pratique / B- Promotion du sport santé / C- Développement de l'éthique et de la citoyenneté) et les 14 catégories d'actions arrêtées par le CA qui privilégient une entrée par public.

Pour chaque action sont précisés, d'une part, les opérateurs et, d'autre part, à titre informatif, les dispositifs et outils fédéraux mobilisables ainsi que les indicateurs d'évaluation.

Il est précisé que la fédération s'attachera à valoriser des actions structurantes et qui s'inscrivent dans le projet associatif de la structure ainsi que dans le projet territorial, comme le mentionnent la note de cadrage et le tutoriel.

Vote n°1 : note de cadrage de la campagne ANS 2020

Nombre de votants : 14 voix / **14 voix pour**

Adoption à l'unanimité

La proposition de composition de la cellule fédérale, ci-dessous, est soumise au vote du Conseil d'administration :

- Invités de droit :
 - o Président : Florent Chayet
 - o DTN : Philippe Limouzin
- Membres :
 - o 2 élus : Jean-Michel Richard, Patricia Corti
 - o 2 représentants du Conseil des Présidents de Ligue : Philippe Marquillies, Julien Delmas
 - o 2 membres d'honneur : Pierre Chatellier, Paul-André Tramier (responsable de la commission Ethique et déontologie)
 - o 2 professionnels : Céline Berton, Cyrille Gombrowicz

Vote n°2 : composition de la cellule fédérale pour la campagne ANS 2020

Nombre de votants : 14 voix / **14 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Fin de la séance à 12h15